

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : RENCAST FC 51 POLYOL

Utilisation : Polyol pour systèmes d'outillage

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Everslaan 45
3078 Everberg / Belgium

Téléphone : +41619661599
Téléfax : +41619661589
Téléphone en cas d'urgence : +32 35 751 234 (in France ORFILA : +33(0)145425959)

Pour toutes questions de Sécurité, Hygiène et Environnement relatives à ce document ou son contenu, veuillez contacter:
E-Mail: global_product_ehs_admat@huntsman.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Polyol formulé
préparation

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
éthylènediamine, propoxylée No.-CE: 500-035-6	25214-63-5	Xi	R36	1.00 - 5.00
distillats légers (pétrole), hydrotraités No.-CE: 265-149-8	64742-47-8	Xn	R65	1.00 - 5.00
dioxyde de titane No.-CE: 236-675-5	13463-67-7			1.00 - 5.00

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

Ingestion : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
: Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée.
Dioxyde de carbone (CO2).
Mousse.
Poudre sèche.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Eau abondante en jet.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
Oxydes de carbone.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Stockage

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver le récipient bien fermé.

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

Conserver à des températures comprises entre 2 et 40 °C.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials : Classe de stockage 12, Liquide non dangereux

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m3		FR-VME 8H

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Filtre de type AX-P2 (vapeurs organiques, particules)
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection des mains : Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min):
Caoutchouc butyle
Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min<BTT<480 min):
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc néoprénique
Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés.
La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté.
Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants.
Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous www.gisbau.de
- Protection de la peau et du corps : vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : liquide
- Couleur : gris

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

Odeur	: légère
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: évalué
Pression de vapeur	: <0.01 Pa à 25 °C
Densité	: 1.58 - 1.62 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	: à 20 °C Note: pratiquement insoluble
Viscosité, dynamique	: 1,500 - 2,000 mPa.s à 19 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter	: Note: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.
Matières à éviter	: Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: > 2,000 mg/kg
Irritation des yeux	: Irritant pour les yeux. lapin
Irritation de la peau	: Pas d'irritation de la peau lapin dermique
Sensibilisation	: Pas de sensibilisation cutanéé. cochon d'Inde dermique

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans le sous-sol.
Eviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Code d'élimination de déchet: 070208
Doit être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Conteneur : Les récipients vides peuvent être jetés à la décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

Réglementation : Déchets: Décret 77-974 du 19/08/1977 (JO du 28/08/1977): non concerné, Déchets: Arrêté du 04/01/1985 (JO du 16/02/1985): concerné, Décret 94-609 du 13/07/1994 (JO du 21/07/1994): concerné

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

RID:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport maritime

IMDG:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport aérien

IATA-DGR:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon la Directive-CE

Étiquetage requis

Symbole(s): : Xi Irritant

Phrase(s) de risque : R36 Irritant pour les yeux.

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

Phrase(s) de sécurité : S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Les composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : éthylènediamine, propoxylée
No.-CE: 500-035-6

Législation nationale

REG_FRANCE : - Maladies professionnelles. Tableaux publiés dans bulletin n° 87-4 bis du j.o, Code SS article L461-1 à 8: non concerné, - Travaux interdits, Articles R 234-9 et 10 (femmes): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-16 ans): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-18 ans): non concerné, Arrêté du 19/02/1985 (travail temporaire): non concerné, Surveillance médicale spéciale: Arrêté du 11/07/1977 et Circlaire n° 10 du 29/04/1980: non concerné, Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: non concerné, Décret du 07/07/1992, Décret n° 94-484 du 09/06/1994, Décret n° 94-609 du 13/07/1994, Décret n° 96-197 du 11/03/1996

Etat actuel de notification

: EINECS oui
La préparation contient des substances ELINCS.

: AICS oui

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste de Phrases de risque (Section 3)

R36 Irritant pour les yeux.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Respectez les usages, teneurs, conditions et précautions d'emploi mentionnés dans les documents techniques et de sécurité établis par Huntsman Advanced Materials. Ces recommandations, fondées sur nos connaissances à ce jour, ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. Sur ces bases, et selon les bonnes pratiques professionnelles, tenez compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs concernant votre activité tels que les conditions de mise en oeuvre du produit (par ex. temps, température de polymérisation...), la nature des mélanges, ainsi que l'usage raisonnablement prévisible de votre produit. La responsabilité de Huntsman Advanced Materials ne saurait être mise en cause en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-

Ident-No: RENCAST FC 51 POLYOL

Version 4
Date de révision 21.03.2009

Date d'impression 10.05.2009

respect des règles et précautions à observer dans l'exercice de votre profession. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant comporter une énumération exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.